

| <b>REDEVANCES</b>                               | <b>2022</b>                |                               |
|---|----------------------------|-------------------------------|
| Désignation                                     |                            |                               |
| Terrasse de café et de restaurant à l'air libre | 41,60€/m <sup>2</sup> /an  | pour la 1 <sup>ère</sup> zone |
|   | 33,32€/m <sup>2</sup> /an  | pour la 2 <sup>ème</sup> zone |
|   | 24,89€/m <sup>2</sup> /an  | pour la 3 <sup>ème</sup> zone |
| Terrasse fermée démontable                      | 114,37€/m <sup>2</sup> /an |                               |
| Etalage   | 24,89€/m <sup>2</sup> /an  |                               |
| Distributeurs tous types                        | 103,87€/u/an               |                               |
| Chevalet publicitaire                           | 46,82€/u/an                |                               |
| Porte-menus                                     | 46,82€/u/an                |                               |

**LE PROJET DOIT ÊTRE EN ADEQUATION AVEC LA CHARTE DES TERRASSES DES CAFES ET RESTAURANTS D'ORLEANS ET DOIT RESPECTER LES REGLES DE CONFORT ET DE SECURITE D'USAGE DE L'ESPACE PUBLIC**

**TERRASSE et ETALAGE**

sont autorisés :

sur trottoir à condition de préserver un cheminement piéton de 1.80 mètre de largeur qui ne pourra être inférieur à 1,40 mètre

sur voie piétonne à condition de préserver un passage de 3.50 mètres de largeur minimum pour les véhicules d'intervention et de secours

et doivent être impérativement placés le long des façades des commerces, sauf cas particulier ;

**DISTRIBUTEUR - CHEVALET PUBLICITAIRE - PORTE-MENUS**

Les distributeurs, chevalets publicitaires, porte-menus sont autorisés à condition qu'ils n'entravent pas le cheminement piéton ou le stationnement, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Est considéré comme distributeur tous types d'appareils ou de présentoirs ( sucreries, jouets, prospectus, catalogues ...)

dimensions maximales du chevalet publicitaire standard : hauteur 1 mètre, largeur 0,70 mètre

dimensions maximales du porte-menu standard sur terrasse ou le long du commerce :  
hauteur 1,75 mètre, largeur 0,85 mètre  
( les porte-menus fixés sur façade feront l'objet d'une demande spécifique )

Toute demande fera l'objet d'un contrôle par un agent assermenté

**IMPORTANT**

Pour ne pas retarder l'étude de ce dossier, vérifier que toutes les indications sont bien reportées sur la demande et que les pièces complémentaires ont été jointes

A retourner par pli recommandé avec accusé de réception à la DGA Cadre de vie et Proximité service Pôle Territorial Orléans- 45040 ORLEANS CEDEX 1 ou à l'accueil du Centre Municipal

**ENQUÊTEUR** : Peter MAILLOT  
Tél : 02.38.79.29.93

**INSTRUCTEUR** : Fatima BARJI  
Tél : 02.38.79.22.91